



Communiqué de presse
13 janvier 2016

CCR signe la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

CCR a signé le 13 janvier 2016 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés lancée par le Plan Bâtiment Durable en octobre 2013. Cet engagement en faveur de l'environnement s'inscrit dans la démarche RSE de l'entreprise.

Le portefeuille immobilier de CCR, détenu en direct ou à travers ses filiales, est composé de 25 immeubles situés principalement à Paris, soit 9 immeubles de bureaux et 16 immeubles d'habitations qui représentent environ 96 000 m².

Très attentive à l'impact énergétique de ses immeubles, CCR s'emploie à chaque rénovation à l'obtention d'une certification, telle que la certification BBC Rénovation pour son siège social ou encore le Label Breeam pour son ancien siège social, rue de Courcelles, en cours de restructuration.

CCR investit par ailleurs dans des fonds immobiliers pour diversifier son allocation typologique et géographique. Ses choix d'investissement sont guidés par la performance énergétique et plus largement le développement durable.

Ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés, collectifs ou individuels, du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc, cette charte est destinée à organiser un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé. Elle intervient dans le cadre du Plan Bâtiment Durable qui soutient la filière du bâtiment dans la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique.



Karine Robidou, Responsable du Département Immobilier de CCR, Pierre Blayau, Président de CCR et Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable

« Nous sommes fiers d'être associés à cette démarche. CCR a déjà débuté la rénovation de ses bâtiments et engage l'ensemble de ses collaborateurs à une réflexion pour l'usage intelligent des bâtiments et la limitation des consommations. » a précisé Pierre Blayau, Président de CCR.

« En devenant le 102^{ème} signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, CCR témoigne de son engagement en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires qui s'inscrit dans une démarche de rénovation déjà engagée. », a déclaré Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable.

CCR est un réassureur public qui propose aux cédantes opérant en France, dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables. CCR est par ailleurs un réassureur de plein exercice actif sur le marché international dans les branches vie, non vie et risques spéciaux.

Contacts presse :

Isabelle Delval - Responsable de la Communication CCR - + 33 (0)1 44 35 37 01 -

idelval@ccr.fr @CCR_Reassurance

Anne-Lise Deloron-Rocard – Directrice adjointe du Plan Bâtiment Durable - +33 (0)1 40 81 33 05 –

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

Marie Gracia – Chargée de mission Communication Plan Bâtiment Durable - +33(0)1 40 81 92 09 –

marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

@PlanBatiment